

## Communication municipale au Conseil communal N° 642 / 2019

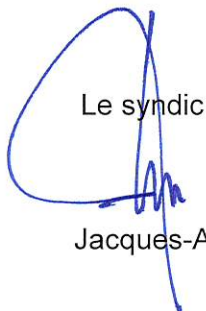
Séance du 7.12.2019

### REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LAVAUX - MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre du futur réaménagement de la route de Lavaux, certaines mesures ont été identifiées afin d'éviter des reports de trafic dans les quartiers et permettre une meilleure maîtrise des flux. Ces mesures ont été priorisées et consistent à :

- installer des feux de signalisation avec détection de file, au carrefour de la Petite-Corniche ;
- retenir le trafic, de préférence sur les bretelles autoroutières, en amont de la gare de la Conversion ;
- rendre le trafic unidirectionnel sur les chemins de Bertholod et de la Plantaz ;
- requalifier le bourg de Savuit en zone apaisée ;
- limiter la route du Bras de Fer à 50km/h et y renforcer la mobilité douce ;
- aménager une zone 30km/h dans les secteurs de la Croix-sur-Lutry et de Savuit ;
- modifier les sens de circulation sur le chemin des Pâles et le chemin de Mourat ;
- réguler le carrefour entre la route du Bras de Fer et la route de la Croix.

Fruit des résultats d'une étude mandatée par la commune auprès du bureau Transitec Ingénieurs-Conseils S.A, ces mesures seront mises en place parallèlement au réaménagement de la route de Lavaux. Elles permettront ainsi de préserver la qualité de vie des Lutriens au sein des quartiers d'habitation.

Le syndic  
  
Jacques-André Conne

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le secrétaire  
  
Denys Galley

Admis en séance de Municipalité, le 25 novembre 2019